

Charte rédigée le 27 janvier 2020 à Bruxelles  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du consortium.  
Mise à jour le 09 juillet 2022.

## TTCharte verte pour la tokénisation de l'économie circulaire.

L'écosystème Euronixa, qu'il soit basé sur un processus Proof of Work ou Proof of Stake, s'engage à appliquer et respecter les règlements, bonnes pratiques européennes en matière de critères **ESG** (Environnement Social Gouvernance), **ISR** (Investissement Socialement Responsable), **RSE** (Responsabilité des Entreprises), **RGPD** (Règlement Général de Protection des Données), **KYC** (Know Your Customer), **KYB** (Know Your Business), **AML** (Anti Money Laundering) niveau 5, numéro H2020 **PIC** (Partner Identification Code de la Commission Européenne), **TRL** (Technology Readiness Level) niveau 5 ou 6, 100 **TPS** (Transactions Per Second) protocole, réglementations **MiCA** (Markets in Crypto Assets) et **TFR** (Transfer on Funds Regulation).

La société s'engage à respecter les réglementations européennes concernant les émissions de ses jetons et de ses crypto-monnaies.

Cette **charte verte pour la tokénisation de l'économie circulaire** porte sur les 8 points suivants :

1. La protection des données et la défense des intérêts des utilisateurs du Web 3
2. La protection des investisseurs par la mise à disposition de:
  - a) wallets **personnels** pour récompenser nos collaborateurs en jetons **WAGE**
  - b) wallets **professionnels** pour accepter les paiements en **cryptos** (Bitcoin, Ethereum, Tezos)
  - c) wallets **hébergés** (custodial wallet) pour que les entreprises membres du consortium et nos partenaires acceptent les jetons **EXA** et **LOFT** pour leurs opérations financières, commerciales et immobilières
3. La formation qualifiante et certifiante des dirigeants, collaborateurs et conseils
4. La mise à disposition et recrutement de personnel qualifié, notamment pour les activités nationales, européennes et internationales de R&D, d'exportation, de standardisation, de lobbying, ainsi que de réponse aux appels d'offres dans les marchés publics privés et d'appels à projets européens dans la green tech
5. L'accélération de la tokénisation de l'économie en EMEA (Europe Middle-East Africa) via l'utilisation de la **finance décentralisée (DeFi / Decentralized Finance)**
6. L'aide à la pré-commercialisation et représentation en Europe et dans le monde, des offres, solutions, projets des membres et partenaires en tant que distributeur ou représentant
7. L'objectif d'atteindre net-zero émissions de consommation électrique pour les signataires du Crypto Climate Accord (CCA) d'ici 2030 (<https://cryptoclimate.org/accord/>)
8. Le développer des standards, des outils et technologies avec des supporters du CCA pour accélérer l'adoption et vérifier l'évolution des blockchains utilisant des énergies renouvelables d'ici la conférence UNFCCC COP30 de 2025 (<https://cryptoclimate.org/solutions/>)

Charte rédigée le 27 janvier 2020 à Bruxelles  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du consortium.  
Mise à jour le 09 juillet 2022.



**GREEN BTC HASHRATE**

**GREEN ETHEREUM**

**CRYPTO ENERGY & CARBON ACCOUNTING  
GOOD PRACTICES**

[Download Guidance Here](#)

**PROOF OF GREEN ESG REPORTING**

**CRYPTO ENERGY & CARBON OFFSET  
PROCUREMENT & GOOD PRACTICES**



Par cette signature, vous vous engagez à respecter les termes de cette charte.

Le [onshow.date\_jour],

Signature du client:

[onshow.signataire\_1]

**SIGNER**